

N°426

du 02  
Septembre  
2011



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Après l'édition festive  
d'Adzinukuza 2011

**Prêt pour  
opérer  
désormais  
la rotation à  
travers les  
cantons !**

Aussitôt démarré, aussitôt renvoyé au 6 septembre

# Le droit dit à l'ouverture du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

*\* Les avocats de l'Etat sur le pied de guerre*

Malgré l'interdiction

**L'essence  
frelatée toujours  
présente dans  
les rues**



Quelques accusés à l'ouverture du procès

CANOE KAYAK/  
CHAMPIONNATS DU  
MONDE DE BRATISLAVA

**La semaine  
de vérité pour  
Benjamin  
Boukpéti**

Pour un développement équilibré et une gestion  
rationnelle de l'espace

**Le schéma national de  
l'aménagement du territoire  
attendu en 2012**

*\* Un atelier de validation prévu pour novembre prochain.*

Pour l'acquisition d'expérience et l'employabilité  
des jeunes

**331 volontaires  
nationaux tentent la  
première expérience**

*\* Les domaines d'activités vont de la santé au génie électrique  
et l'agronomie.*

## Repères

### Des ambassadeurs pour la paix mondiale à Vogan

Une délégation de la Fédération pour la paix Universelle/section Togo (FPU- Togo) conduite par le vice-Président du Conseil National de Paix, Djadja- Avonyo Ignace a fait de douze acteurs sociaux, des ambassadeurs pour la paix mondiale le dimanche 21 août à Vogan.

Au cours de cette consécration, les cinq principes universels des ambassadeurs pour la paix mondiale ont été présentés et expliqués aux préposés. Ces principes sont "vivre pour les autres", (l'idéal le plus élevé); le dialogue; la réconciliation et la coopération entre les religions; les races et les cultures". Ces valeurs, dans la vision de cette organisation constituent des valeurs promotrices d'une paix durable. Les ambassadeurs de paix ont pour mission, non seulement de vulgariser ces idéaux, mais aussi de les appliquer dans leur vie quotidienne à partir de leurs familles puis dans la société, dans leur nation et dans le monde. Les émissaires ont reçu de leurs aînés l'écharpe et le titre qui font d'eux des ambassadeurs pour la paix mondiale après avoir prêté serment. Auparavant, le chargé de mission à la FPU-Togo, M. Alognon Assouvi les avait édifiés sur leur rôle fondamental en matière de promotion de la culture de la paix. La FPU confère le titre d'ambassadeur de la paix mondiale à des personnalités qui se consacrent aux autres, en se dévouant à des activités afin de promouvoir la valeur morale, universelle, une vie de famille solide, une coopération interreligieuse et l'harmonie entre les nations sans distinctions raciales.

### Du matériel pour des structures sanitaires et aux sapeurs pompiers

Des membres de l'ONG Projekt West Afrika en fin de stage de soins infirmiers au Centre Hospitalier Universitaire (CHU-Tokoin) ont offert le lundi 29 août à Lomé du matériel médical aux formations sanitaires du Togo et au corps des Sapeurs pompiers.

Ce matériel destiné au CHU-Tokoin, aux Centres Médicaux-Sociaux (CMS) de Nukafu et d'Amoutievé ainsi qu'aux Centres Hospitaliers Préfectoraux (CHP) de Kpalimé et de Mango permettra à ceux-ci d'améliorer leurs prestations. Le CHU- Tokoin a bénéficié de lits orthopédiques, gants, compresses abdominales, accessoires de laboratoire, pompes à perfusion, seringues et de tables de photothérapie d'un montant de 124.215.000 FCFA. Les CHP ont reçu chacun des matelas, des boîtes à instruments, des pousse-seringues et des pompes à perfusion estimés à 5.900.000 FCFA. Les matelas et les boîtes à pince sont allés aux CMS. Quant au corps des sapeurs pompiers, il a reçu des sacs de secours d'urgence, des gants, des compresses et des seringues. Selon le président de Projekt West Afrika, Akoété Sodogas, son organisation portée sur les fonts baptismaux en 1999, offre des échanges culturels et scientifiques entre les étudiants de l'Afrique de l'Ouest et l'Allemagne ainsi que des aides humanitaires dans les départements médicaux. Le directeur du CHU-Tokoin, Yorouba Séménu a, au nom des bénéficiaires, remercié les donateurs et promis de mettre ce matériel à la disposition des structures sanitaires concernées pour une meilleure prise en charge des malades.

### Enseigner sur les IST/VIH/SIDA une heure par semaine

Les travaux de l'atelier sur l'utilisation des documents d'enseignement des IST/ VIH/SIDA ouvert le 26 juillet dans les cinq régions du pays, à l'intention de 149 enseignants des établissements et centres de formation publics, privés laïcs et confessionnels ont été clôturés le lundi 29 août à Lomé.

Organisé par le ministère de l'Enseignement technique avec le concours financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cet atelier de formation entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté ministériel du 10 mai 2010, instituant l'enseignement des IST/VIH/SIDA pour une heure par semaine dans les classes. Il a permis d'outiller les participants sur l'utilisation des différents documents pédagogiques de la discipline intitulée "Education Sanitaire dans les Ecoles pour la Prévention du Sida et des IST". Les séminaristes ont écouté des communications relatives au concept genre, à la féminisation du VIH, à la drogue et son impact dans la propagation du VIH. Ils ont également été édifiés sur les techniques de conception d'une fiche pédagogique d'enseignement du VIH à l'école et l'évaluation de cet enseignement. L'objectif visé est de rendre autonome l'enseignement de cette discipline en définissant des horaires précis afin d'aider les apprenants et leurs familles respectives à adopter des comportements responsables pouvant permettre de réduire les taux de mortalité, de morbidité, de contamination et de stigmatisation. Le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, El Hadj Brim Diabacté a convié les participants à mettre en pratique les acquis de cette formation au profit des élèves pour un changement de comportement. Le point focal du VIH/SIDA au METFP, Totah Ayité a félicité les participants pour leur assiduité au cours des travaux et a fait part de sa disponibilité à accompagner les enseignants formés dans l'exercice de leurs missions.

M.A./ATOP

Après l'édition festive d'Adzinukuza 2011

## Prêt pour opérer désormais la rotation à travers les cantons !

C'est déjà écrit dans les statuts d'Adzinukuza. Mais, jusqu'ici, l'apothéose de la fête traditionnelle des populations du grand Vo, Adzinukuza, s'est contentée de faire drainer la foule des convives vers la Place des fêtes de la commune de Vogan. Cette fois-ci, Christophe Akpoto Komlagan, le président du comité d'organisation de l'édition 2011, veut rendre effectif ce souhait des pères d'Adzinukuza, en l'inaugurant dès l'édition 2012. Et ce, après la réussite du 27 août dernier, coïncidant avec la première année de son mandat de deux ans à la tête dudit comité. «Dans la dynamique du renouveau, nous vous annonçons que la 26<sup>ème</sup> édition sera célébrée dans le canton de Dzrekpo à Amenyran», révélait-il dans son discours de circonstance. Et d'ajouter, en aparté, que tous les chefs de canton sont déjà partants. Preuve en est que deux cantons, Akoumapé et Amenyran, voulaient ouvrir le bal de la rotation. Finalement, le choix est porté sur Amenyran. Après le monopole tacite de la commune de Vogan, les dix (10) cantons de la préfecture devront aussi toucher aux délices des apothéoses d'Adzinukuza.

Christophe Akpoto Komlagan n'a pas oublié sa position de départ : entre défis de demain et retrouvailles d'aujourd'hui. Les difficultés existentielles étant énormes dans les différentes localités de la préfecture. Il faut en garder conscience. «Les Pères créateurs de cette fête avaient, en



Photo: L'Union

Christophe Akpoto Komlagan, Président du Comité d'organisation d'Adzinukuza 2011

répondant aux exigences des années 80, voulu asseoir le principe d'une rencontre festive annuelle pour non seulement affirmer notre identité culturelle, mais aussi et surtout créer un cadre propice pour penser et entreprendre des actions de développement de notre localité. 25 ans après, on peut et on doit faire le bilan. Sans doute, le tableau est teinté ; l'aspect folklorique est encore là ; mais les actions de développement trainent

encore. D'où la tentation à penser à autre chose que de s'occuper à pérenniser la célébration de cette fête», ajoutait-il à juste titre. Les pères créateurs d'Adzinukuza mettaient ainsi la génération future dans la logique du travail pour la construction de soi et du développement de la localité. Ce qui a vite poussé à reprendre le Pape Paul VI dans son Encyclique Populorum progressio : «le travail rapproche les volontés, unit les esprits et soude les cœurs. En l'accomplissant, les hommes se découvrent frères». Plus est, la notion de «Adzinuku» se décompose en «Adzi» (la terre) et «Nuku» (le produit ou fruit de la terre). Autrement, les produits nourriciers de la terre qui cachent le juste appel au travail pour l'autosuffisance alimentaire. Le lien est aisément trouvé pour agir sur la veine patriotique des fils et filles de la préfecture. «Notre préfecture sera ce que nous voulons qu'elle soit (...) Oui, telle nous te voulons,

notre chère préfecture, telle tu seras. Il nous revient à nous maintenant, vaillantes populations de Vo, de savoir ce que nous voulons et de chercher ensemble comment l'obtenir». Et, entre cette révolution locale et la vision globale du pays, le pas est vite franchi, à en croire Christophe Akpoto Komlagan : «Entrons dans la nouvelle dynamique politique du Président de la République, celle de la rupture patiente et sage avec le passé. Le dialogue auquel il appelle la classe politique dans son ensemble par exemple, est une valeur sacrée de nos pères et mères. L'autosuffisance alimentaire sur lequel repose une partie de sa politique s'inscrit dans la philosophie de nos parents. S'il plaît à Dieu, rien ne sera comme avant».

La gratitude, elle, doit déjà aller aux précédents comités d'organisation qui ont courageusement maintenu la flamme. «Malgré le vent, la flamme n'est pas éteinte et, s'il plaît à Dieu, nous la transmettons ravivée», promet déjà M. Akpoto Komlagan. Et, pour raviver la flamme, une journée de réflexion a été tenue, couramment avrill, autour du sujet «Pour demain, faisons quelque chose aujourd'hui».

Il faut rappeler que l'édition 2011 a été placée sous le thème évocateur «En l'honneur de la terre, notre mère nourricière». Elle n'aura pas manqué d'appui financier, matériel et moral. «Nous voulons ainsi célébrer la terre qui nous accueille, nous nourrit et nous avale en fin de compte. Nous voulons également implorer sa bénédiction, Elle, notre Mère, pour rompre avec le passé et trouver la force morale afin d'œuvrer à la réalisation des rêves de nos pères», a-t-il poursuivi. Des prix ont été remis à la Miss Adzinukuza 2011 et à ses deux dauphines, avec la particularité que ces Miss n'ont pas été là par le seul fait de leur beauté physique, mais leur capacité à conjuguer la tradition locale et la modernité.

## Folklore

### Tra'Danse lance la première édition d'un festival international de danses traditionnelles

L'Association Tra'danse, organisatrice d'une première édition de festival de danses traditionnelles en 2009, passe à une étape supérieure avec le lancement d'une première édition de festival de danses traditionnelles. La direction du festival a annoncé mardi dernier la tenue de la



première édition du Festival interculturel des peuples africains (African traditions Show), qui aura lieu à Lomé du 1er au 12 décembre. «Dans le contexte de mondialisation, la meilleure chose que l'Afrique puisse offrir au monde est sa culture, sa tradition et son savoir faire. Notre objectif est de promouvoir à travers la musique

et la danse, ces valeurs propres à nos peuples», a expliqué Achille Komlan Kanabo, président de l'association.

Lors du lancement de la première édition du festival de danses traditionnelles en 2009, le président Achille Komlan Kanabo avait déjà déclaré que «le Togolais a adopté des façons de vivre qui viennent de l'extérieur. Il exécute à perfection même mieux, les danses importées qui ne sont que des formes modernisées du folklore des pays d'origine». On peut comprendre par là une volonté de s'affranchir des danses modernes dites d'inspiration occidentales.

Mais ce parti pris est-il vraiment digne d'intérêt. On semble ici ignorer l'immense apport de la culture négro-africaine à la civilisation mondiale en termes de danses et de musiques.

Des participants viendront du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Mali et du Togo.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre DJOKEH  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSO  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.

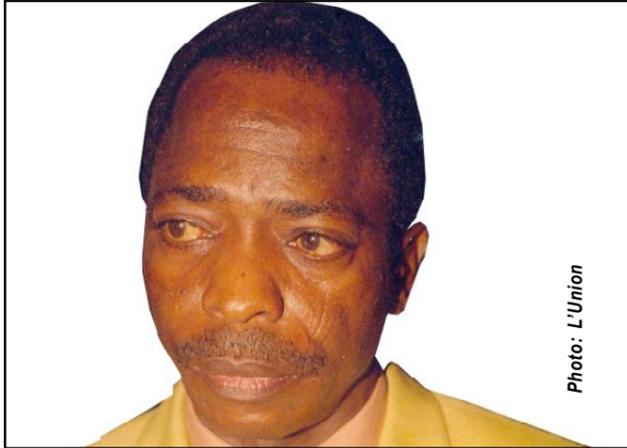
## Aussitôt démarré, aussitôt renvoyé au 6 septembre Le droit dit à l'ouverture du procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat

\* Un pan du déballage a déjà commencé hors du prétoire.

Sylvestre D.

Le premier jour du jugement de l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat aura, comme nous l'annoncions dans notre parution de mardi, permis de clarifier certaines zones d'ombre. Particulièrement, avec ceux qui ont vite claironné un procès expéditif de moins de vingt-quatre heures, suivi d'une grâce présidentielle la nuit suivante, avec ceux qui ont dit que le droit ne sera jamais dit sur toute la ligne, avec ceux qui ont depuis lors affirmé que les prévenus sont mourants, gravement malades au point de ne plus tenir debout. Primo, la forme du principal accusé, Kpatcha Gnassingbé, a surpris plus d'un, surtout que le député de la Kozah n'a fait que sourire durant les trente minutes de ce premier jour. Avec lui, beaucoup d'autres détenus. Un «spécialiste du dossier Kpatcha» sur les radios privées de la place, sans le savoir, a même lâché être étonné de voir la forme du demi-frère du Chef de l'Etat. Lui qui a encore vociféré, il y a quelques jours, avoir vu l'ancien ministre de la Défense très malade. Secundo, celui que tous les commentateurs ont oublié, dans son état de santé, va très mal. Le Général Assani Tidjani a paru, seul, très affecté par ce qui lui arrive.

Le droit, lui, n'a pas attendu le fond du dossier. Le président de la Cour, Abalo Pétchélébia, n'a pas voulu trop tarder sur la demande de report, dès l'ouverture de l'audience au Palais de justice de Lomé, des avocats de la défense. Report accepté. En fait, l'un des deux avocats français de la défense, Me Christian Charrière Bournazel, dit dans une lettre n'avoir pas eu connaissance approfondie du dossier. Ce que revendique sur-place l'avocat Zeus Ajavon. Et la Cour a trouvé normal d'y accéder, puisqu'il faut un procès équilibré où la défense des deux parties maîtrise le dossier d'accusation. S'il faut s'en tenir aux prévisions de ceux-là qui disent mieux maîtriser le dossier que l'instruction, l'attitude devrait être de ne pas faire droit à la demande. Mais il n'en a rien été. Même si, déjà, on peut y voir le début de la stratégie des reports successifs de la défense. Car, du côté des avocats constitués pour la partie civile (Etat), on dit ne pas trop se plaindre malgré la connaissance du dossier le même jour que les avocats de la défense, c'est-à-dire le 24 août dernier. Le jour même où la Cour les informait de l'ouverture du procès ce 1<sup>er</sup> septembre. Et on craint que cela ne soit répété dès le 6 septembre prochain, à la reprise, lorsque la défense va ressortir d'autres arguments liés à la forme. Si ce n'est que la défense va estimer que les cinq jours de report restent insuffisants pour sa préparation. Histoire de retarder, au maximum,



Abalo Pétchélébia, Président de la Cour Suprême

que le dossier ne soit débattu dans le fond. Mais tout report du procès aux calendes grecques sera combattu par la partie civile, dit-on. Entre autres éléments de forme très attendus, la question de l'immunité parlementaire de Kpatcha Gnassingbé. Le prévenu a, lui-même, donné le signal hier en portant son écharpe de député. Les avocats de la défense comptent sortir le sujet mardi. Mais il ne faudra point s'étonner de ce que la partie civile brandira la brèche ouverte dans les textes, consistant à ne pas lever l'immunité en cas de flagrant délit. Ce sera la guerre des arguments de la flagrante du crime d'atteinte à la sûreté de l'Etat. «Aucun député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf les cas de flagrant délit. L'immunité parlementaire peut être levée dans les cas ci-après : cas de délit ou de crime flagrant lorsque le député, auteur, co-auteur ou complice de l'infraction poursuivie, aura déjà été ou non arrêté et détenu ; cas de délit ou de crime lorsque des poursuites doivent être engagées contre le député, auteur, co-auteur ou complice d'une infraction ; cas de délit ou de crime, lorsque des poursuites engagées contre le député auteur, co-auteur ou complice de l'infraction sont provisoirement suspendues», précisent les articles 77 et 78 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Il faut dire que la défense est déjà entrée en scène. Zeus Ajavon soulignait, hier, dès la sortie que le Togo reste toujours particulier en ce qu'il n'a jamais vu, dans un procès du genre, l'Etat constituer des avocats pour sa défense. Car c'est le rôle dévolu au ministère public. Dans le cas d'espèce, au parquet général près la Cour suprême. Mais, confie-t-on, la partie adverse connaît des textes qui ne l'interdisent pas, mieux qui le fondent.

L'autre volet du droit dit est la détention, désormais, de Kpatcha Gnassingbé et ses co-accusés à la prison civile de Lomé, à la demande de leurs conseils. Ce que n'ont pas rejeté les accusés

eux-mêmes. Le juge y a aussi accédé. Jusque-là, le maintien en détention de quelques-uns des prévenus dans les locaux de l'Agence nationale de renseignement (ANR) était officiellement justifié par des raisons de sécurité. En plus, on ne saurait mélanger les inculpés dans une affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat avec des détenus de tous ordres de la prison civile de Lomé. Désormais, il faudra rediriger les mesures de sécurité vers ce lieu public de détention. A l'image de la haute surveillance qui a prévalu en ce premier jour du jugement.

## La difficile défense de Kpatcha Gnassingbé et co-accusés Les avocats de l'Etat sur le pied de guerre

Late Pater

Ce jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011 s'est ouvert au tribunal de Lomé le procès de Kpatcha Gnassingbé et de ses présumés complices dans l'affaire d'attentat à la sûreté de l'Etat. L'accusation est sans ambages. Les conjurés n'envisageaient pas moins d'abattre l'avion du Chef de l'Etat lors de son départ pour la Chine et de prendre le pouvoir par la force.

L'instruction de ce délicat dossier a demandé deux ans. Mais après s'être plaints de la lenteur de l'instruction, les avocats de Kpatcha ont demandé et obtenu le report du procès de quelques jours dès son ouverture. Cela répond de leur stratégie de multiplier les incidents de procédure pour différer le jugement, dit-on du côté de l'accusation.

C'est que après avoir clamé haut et fort que le dossier était vide, les défenseurs de Kpatcha ont découvert un dossier implacable dans lequel Kpatcha lui-même reconnaît les faits.

Dans ce dossier, la partie civile est très incisive là-dessus, contrairement à ce qui a été avancé, il ne s'agit pas d'une affaire de famille mais d'une affaire d'Etat où le principal accusé envisageait

une action violente contre les institutions de la République. Les investigations réalisées ont mis en évidence que Kpatcha Gnassingbé a été, dès l'année 2008, l'instigateur d'un complot dont l'objectif était la réalisation d'un coup d'Etat tendant à renverser à son profit les institutions légitimes de la République Togolaise.

Du côté de l'autorité, on avance que l'intervention des forces de l'ordre le 12 avril 2009, quelques heures avant le déclenchement des opérations militaires qui avaient été planifiées, a permis de mettre en échec l'attentat au prix de violents affrontements armés. Il apparaît que Kpatcha Gnassingbé s'est employé à rallier à sa cause les complices qui lui étaient nécessaires en manipulant des officiers auprès desquels il a usé du prestige attaché à ses fonctions.

Il, s'est également servi de sa puissance financière d'origine frauduleuse pour se constituer des complices au sein de l'armée, et de ses fonctions de Ministre de la Défense pour s'équiper en matériel militaire nécessaire à son entreprise criminelle.

L'opération qui avait été planifiée consistait à abattre l'avion conduisant le Chef de l'Etat à l'étranger à l'occasion d'un voyage

officiel en Chine au mois d'avril 2009, à encercler militairement les points névralgiques de la ville de Lomé et à éliminer les hommes clefs, civils et militaires, susceptibles de faire échec au coup d'Etat dans le but de s'approprier le pouvoir par la force et la surprise.

Dans sa déposition de partie civile au nom de l'Etat togolais, le Gardes des Sceaux indique qu'était projetée l'élimination physique du Chef de l'Etat dans la nuit de 12 avril 2009 ainsi qu'une liste de personnalités et à défaut, dès son départ, le déclenchement de mutineries dans les casernes semant le chaos dans tout le pays.

Tout a été fait pour que le procès se déroule dans la sérénité et dans le respect des principes de l'Etat de droit.

Les avocats de l'Etat ne se sont pas opposés à un report de l'audience de quelques jours sur demande des défenseurs de Kpatcha. Mais ils s'opposent à tout report du procès aux calendes grecques.

Ils attendent de pied ferme les diffamations de tortures, manœuvres de diversion dirigées pour tenter de déstabiliser l'Etat, alors que tous les organismes internationaux ont reconnu que les conjurés avaient été bien traités.

## Kpatcha Gnassingbé envoyé en prison par sa propre défense

Le procès tant attendu a démarré comme annoncé hier 1<sup>er</sup> septembre 2011 dans la grande salle du palais de justice de Lomé. Sur le banc des accusés, 33 personnes au total dont Kpatcha Gnassingbé le demi-frère du Chef de l'Etat et ancien ministre de la défense.

Les avocats de la défense ont fait une entrée en matière pas du tout glorieuse. Ils ont réussi l'exploit d'envoyer les accusés en prison alors que ceux-ci étaient visiblement plus par égard que pour autre chose à l'Agence nationale de renseignements (ANR). Contrairement aux allégations qui ont fait la « une » des journaux depuis près de deux ans sur les mauvais traitements infligés aux détenus, les accusés avaient plutôt bonne mine dans leurs costumes et cravates de rigueur.

Alors que le Président de séance venait d'accepter la demande de renvoi de l'audience au 6 septembre pour permettre à certains avocats de la défense de mieux s'imprégner du dossier, Me Afangbéjidi a insisté et obtenu que les inculpés soient transférés à la prison civile de Lomé. Une vraie contreperformance qui étonne lorsqu'on sait que la prison civile de Lomé est tout sauf un « cinq étoiles ».

D'ailleurs tout au long de



Me Zeus Ajavon, l'un des avocats de la défense

l'instruction, le magistrat instructeur avait requis que les inculpés soient détenus dans un cadre autre que la prison civile compte-tenu de la surpopulation carcérale qui y règne. Accueil spécial pour les nouveaux arrivants, toilettes communes, promiscuité, régime alimentaire spartiate, la prison civile de Lomé est loin d'être un eldorado.

Du coup on se demande pourquoi la défense s'est évertuée à obtenir un changement qui ne va pas dans le sens de l'amélioration de la situation de leurs clients. Peut-être que la défense par un mauvais calcul avait souhaité poussé la Cour à refuser

une telle demande, ce qui aurait alors alimenté la suspicion sur le parti pris des juges. Mais c'est complètement raté et tel est pris qui croyait prendre. Si en droit, l'ANR n'est effectivement pas habilitée à assurer la détention préventive, peut-on raisonnablement reprocher à la justice d'avoir gardé les détenus dans des conditions bien meilleures à celles qu'offre la prison civile de Lomé ?

Beaucoup de questions se posent à présent. La décision du juge étant exécutoire, les accusés vont-ils devoir déménager ? Si tel est le cas, les avocats auraient dû tourner leurs langues sept fois dans la bouche et mieux consulter leurs

clients sur le point de savoir s'ils préfèrent le confort relatif de l'ANR dans l'illégalité ou l'enfer de la prison civile de Lomé en toute légalité.

**L'accusé principal arbore son écharpe de député**

L'ouverture de l'audience a été marquée par une scène cocasse. L'accusé principal Kpatcha Gnassingbé a tenu à arborer son écharpe de député, une façon de montrer qu'il est toujours couvert par son immunité parlementaire. De façon ferme mais courtoise, le juge PETCHELEBIA qui préside l'audience a exigé et obtenu que l'accusé principal se défasse de ce symbole de la République.

L'écharpe de députés est généralement utilisée dans des manifestations publiques où les élus du peuple doivent se distinguer du reste des mortels pour des raisons protocolaires. L'écharpe est donc de rigueur au cours de la rentrée parlementaire et des cérémonies officielles solennelles.

Mais dans un prétoire, l'écharpe est déplacée sauf que ce geste lève le voile sur la stratégie des avocats de la défense. Il est fort à parier qu'à la réouverture de l'audience la question de l'immunité parlementaire de Kpatcha Gnassingbé reviendra sur le tapis. Un moyen commode de retarder le plus tard possible l'examen du dossier au fond.

Sur le marché interbancaire régional en août

## Un total de 4 milliards Cfa de prêts du Togo la 3ème semaine

Jean Afolabi

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 17 au 23 août 2011, ont atteint le total de 67,004 milliards de francs Cfa, pour moitié constituée de prêts et autant pour les emprunts. Elles sont assorties d'un taux moyen pondéré de 4,23% et d'un taux minimum de 3,00%. Le taux maximum était fixé à 6,60%.

Sur ce total, les banques et établissements de crédit du Togo ont réalisé des prêts d'une hauteur de 4,000 milliards de francs, 3,000 milliards de francs d'emprunts. Ces prêts sont à un jour (1,500 milliard de francs) et une semaine (2,500

milliards). A une semaine, ils sont assortis des taux respectifs de 3,02%, de 3,00% et de 6,00%. A un jour, les prêts sont aux taux moyen pondéré de 3,67%, minimum de 3,25% et maximum de 4,50%. Quant aux emprunts, ils sont à deux semaines (2,000 milliards de francs) - aux taux de 5,00%, 4,50% et 5,50% - et à un mois (1,000 milliard de francs), aux taux respectifs de 5,13%, 4,50% et 6,50%.

Au cours de la même période, les banques sénégalaises ont réalisé les plus gros prêts, à 13,000 milliards de francs, constitués de prêts à un jour (3,000 milliards de francs), à une semaine (5,000 milliards de francs), à deux semaines (1,000 milliard de francs) et à un mois d'un montant de 4,000 milliards de francs. Elles ont

également enregistré les emprunts les plus importants, à 8,500 milliards de francs, à un jour, une semaine, deux semaines et un mois. Avant le Togo, et après le Sénégal, viennent respectivement les banques ivoiriennes (7,000 milliards de francs de prêts, 6,504 milliards de francs d'emprunts) et celles du Burkina Faso, avec uniquement 5,754 milliards de francs de prêts, et seulement à deux semaines. Le Mali et le Niger ont suivi le Bénin (1,750 milliards et 6,000 milliards) avec un montant de prêts identiques à 1,000 milliard, mais avec respectivement des emprunts de 4,000 milliards et 3,000 milliards de francs. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts, à 2,500 milliards de francs, et uniquement à une semaine.

Au sein de l'UEMOA

## Une perte de compétitivité à 3,4% au 2nd trimestre

L'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est marquée par la persistance des tensions inflationnistes, au deuxième trimestre 2011. Le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 3,9% à fin mars 2011 à 5,7% en avril 2011, 4,8% en mai 2011, puis à 3,9% à fin juin 2011. La progression des prix résulte du renchérissement des denrées alimentaires et de la progression des prix des carburants dans la plupart des pays. Elle est liée également aux perturbations des circuits de distribution, en rapport avec la crise socio-politique en Côte d'Ivoire.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), dans sa Note trimestrielle de conjoncture 2ème trimestre 2011,

la position concurrentielle de l'Union, appréciée à partir de l'indice du taux de change effectif réel (TCER), indique une perte de compétitivité à 3,4% au deuxième trimestre 2011, après le gain de 2,8% observé au trimestre précédent, en relation avec l'appréciation de l'euro et la persistance des tensions inflationnistes au cours du trimestre sous revue.

Au plan de la politique monétaire, la Banque centrale a continué de soutenir les établissements de crédit à travers l'offre de liquidités dans le cadre de ses adjudications régionales. En effet, elle a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles d'injection de liquidités sur le marché monétaire. Les conditions de banque ont été marquées par une baisse des taux d'intérêt débiteurs au niveau de

l'Union au deuxième trimestre 2011. Les taux d'intérêt débiteurs, hors prêts au personnel des banques, se sont situés en moyenne à 8,29% au deuxième trimestre 2011 contre 8,60% au trimestre précédent.

En perspective, les tensions inflationnistes devraient perdurer, puisque le taux d'inflation en moyenne se situerait à 3,6% au troisième trimestre 2011 contre 4,8% au deuxième trimestre 2011. Cette évolution refléterait la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires. En corollaire, la position concurrentielle de l'Union se dégraderait au cours du prochain trimestre, une perte de compétitivité de 2,1%, étant attendue au troisième trimestre 2011.

Pour un développement équilibré et une gestion rationnelle de l'espace

## Le schéma national de l'aménagement du territoire attendu en 2012

\* Un atelier de validation prévu pour novembre prochain.

C'est la double information portée ce 1<sup>er</sup> septembre à la presse par Kanyi Akuété Sêh, Directeur de la Planification régionale et de l'aménagement du territoire et président du Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire (CTEMPNT), à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la collecte de données socioéconomiques en vue de l'élaboration des schémas national, régionaux et locaux d'aménagement du territoire. «La collecte de données permet d'enrichir le contenu desdits schémas par des informations pertinentes à travers les diagnostics territorial, régional et sectoriel», selon les mots de Komlavi Quashie, Secrétaire général du ministère en charge de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire. Et d'ajouter qu'il est important de connaître tout le territoire national d'une manière approfondie, par ses milieux physiques, ses activités économiques et l'organisation de son espace, afin d'identifier au mieux les différentes contraintes et potentialités.

Du coup, la revue à mi-parcours a fait le point sur l'état d'avancement de la collecte des données auprès des différents services techniques. Des difficultés techniques et organisationnelles ne sont pas à nier. Que ce soit au niveau de la méthodologie et des outils de collecte des données, de l'exploitation de la base de données conçue pour la saisie et le traitement des données relatives à l'aménagement du territoire, et de l'analyse et de la gestion des données. Il s'agit donc de pallier les difficultés avant la suite de l'opération de collecte. De quoi



Kanyi Akuété Sêh, Président du CTEMPNT

bien faire, ne pas fausser la planification à venir et savoir comment occuper l'espace togolais dans les prochaines trente années. Beaucoup de domaines sont touchés : agriculture, environnement, santé, assainissement, affaires sociales, ONG, infrastructures, milieu physique, sécurité, organisation administrative, habitat, emploi, sport, loisirs, jeunesse, communication, arts, culture, secteurs porteurs de croissance.

Il y a deux mois, les agents collecteurs étaient formés avant leur renvoi sur le terrain de la collecte des données de base à travers le pays aux fins d'élaborer le schéma national d'aménagement du territoire. Alors que c'est en décembre 2010 que le Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire, créé en janvier 2010, fut installé. Il est constant que, malgré les importants investissements en faveur du développement, réalisés par le pouvoir central et les partenaires à travers la société civile, l'espace national n'est toujours pas couvert. Des disparités persistent entre les régions, entre Lomé et les autres villes de l'intérieur : inégale répartition des principales infrastructures, des équipements économiques et socio-collectifs, problèmes environnementaux consécutifs à la forte pression sur les ressources naturelles, forte densité de population dans certaines zones du territoire, forte pression démographique sur certaines terres fertiles entraînant la surexploitation de certaines zones agricoles, enclavement de certaines zones, faiblesse de la

fourniture de services, etc. Et les solutions sont envisagées dans la Politique nationale d'aménagement du territoire (PONAT) de septembre 2009. Le CTEMPNT, lui, doit définir les grandes orientations de la PONAT à soumettre à la Commission nationale du développement et de l'aménagement du territoire (CONDAT), contribuer à la conception et/ou élaboration des outils et documents techniques, notamment les schémas régionaux et locaux d'aménagement, les monographies et les analyses régionales, mettre en cohérence les objectifs spécifiques des ministères avec les grandes orientations adoptées par le Conseil supérieur du développement et de l'aménagement du territoire (CSDAT) et réfléchir sur la mise en œuvre de ces dernières. Le CSDAT (organe suprême d'approbation et de décision), le CONDAT (organe de concertation et de coordination) et le CTEMPNAT (organe technique de conception) sont les trois organes créés au niveau central pour la mise en œuvre de la PONAT. L'autre étape importante, avant les schémas d'aménagement et les textes d'application, est l'annonce de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire. Avec l'atelier de validation tenu le 4 mai dernier à Lomé. Le document finalisé pose l'assise juridique pour les actions de développement à entreprendre, édicte les principes généraux, et permet de prendre en compte la dimension spatiale dans les stratégies et politiques futures. Et ce, avant sa prochaine adoption en conseil des ministres et sa soumission au quibus des députés.

## SANTÉ

Par Maurille Aféri

## L'hypothermie, un mal comme tout autre

### Combattre l'hypothermie

Le risque principal est une injection du sang périphérique, froid, vers l'intérieur du corps, qui provoquerait un abaissement supplémentaire de la température centrale. Ceci peut survenir si l'on fait faire des mouvements à la victime, si on la bouge sans précaution, ou si on tente de la réchauffer de manière active (frottement, contact avec un objet chaud) : cela active la circulation au niveau de la peau.

La lutte contre l'hypothermie se fait donc essentiellement par un réchauffement passif : la victime est mise dans une ambiance chaude et se réchauffe toute seule. En effet, si l'on apporte activement de la chaleur par l'extérieur, cela provoque des réactions néfastes :

- injection du sang périphérique, encore froid, vers la partie centrale du corps, et donc un refroidissement

de la température centrale ;

- comme la peau est froide, le transfert de chaleur est plus important et peut provoquer des brûlures, et ce d'autant plus qu'en raison de l'anesthésie créée par le froid, la victime ne sent pas la douleur.

En extérieur, la victime est couverte en attendant l'arrivée des secours.

Elle sera transférée avec prudence dans la cellule sanitaire chauffée du véhicule d'intervention. Si une personne a séjourné dans de l'eau froide, elle est déshabillée une fois en ambiance chaude (en ambiance froide, les vêtements, même mouillés, limitent les fuites de chaleur).

L'hypothermie, en ralentissant les réactions chimiques, ralentit également la dégradation des cellules en cas d'anoxie ; un arrêt

cardio-ventilatoire a donc plus de chances d'être récupéré dans le cas d'une hypothermie grave, on ne déclare donc un échec des manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire qu'après une durée plus importante que dans le cas d'une victime normotherme.

Il est toutefois difficile de distinguer une hypothermie grave d'un cadavre froid, sans espoir de réanimation.

Le réchauffement actif est effectué à l'hôpital, sous surveillance médicale, notamment :

Par perfusion d'un soluté chauffé, par exemple les poches de soluté sont chauffées modérément dans un four (étuve, micro-onde) puis mises dans une couverture chauffante ;

Par un lavage d'estomac avec un soluté tiède ;

Par une inhalation d'oxygène réchauffé.

### Hypothermie provoquée

Dans certains cas, la mise en hypothermie est volontaire et faite de manière contrôlée : le métabolisme de l'organisme (ou d'un organe particulier) est alors ralenti, permettant à ce dernier de mieux résister au manque d'oxygène.

Ce type de traitement est largement employé en chirurgie cardiaque (le terme utilisé est alors cardioplogie froide) : après installation d'une circulation extracorporelle, le chirurgien refroidit le cœur ce qui permet de l'arrêter et de permettre d'intervenir sur ce dernier. Le réchauffement de cet organe, en fin d'intervention, permet le plus souvent la reprise des battements cardiaques.

Ce traitement a également été proposé lors de certains comas avec anoxie du cerveau (par exemple dans les suites d'un arrêt cardio-circulatoire).

Pour l'acquisition d'expérience et l'employabilité des jeunes

## 331 volontaires nationaux tentent la première expérience

\* Les domaines d'activités vont de la santé au génie électrique et l'agronomie.

Perçu jusqu'alors comme un engagement sans grand enjeu et objectif, et s'exprimant pour la plupart d'une façon empirique dans le cadre associatif, à travers l'échange de nationaux et étrangers, le volontariat est à présent passé à la phase active et régi par des textes. De ces textes adoptés en décembre dernier, et de l'avis lancé par après aux volontaires, on est passé à l'étape pratique. Ainsi, sur la base de l'étude des dossiers de demande, un total de 331 volontaires nationaux a été retenu pour la première expérience en la matière. Les options choisies par cette première vague sont aussi variées, qui vont de l'assistance sociale et la sociologie au génie électrique et civil, en passant par le secteur informatique et l'agriculture. Mais le gros lot a opté pour le secteur sanitaire : on voit là des génies sanitaires, des assistants anesthésistes, médicaux et d'hygiène, des infirmiers et des sages-femmes accoucheuses, et des analystes médicaux.

D'après l'info officielle du ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, cette première vague devrait boucler ce vendredi



Sidémého Tomégah-Dogbé, Ministre de la Jeunesse

un échauffement de trois jours à travers une formation. Avant d'être versée sur le terrain. Ce terrain d'affectation est, lui aussi, varié, et couvre les principales villes du pays, d'après le communiqué du ministère du Développement à la base, dans des structures gouvernementales locales suivant l'option. Mais quelques structures privées, souvent des organisations catholiques et non gouvernementales, ont également postulé pour servir de centre d'accueil des volontaires nationaux.

De manière plus pratique, d'après les autorités, le Programme de promotion du volontariat national

au Togo (PROVONAT) devra permettre d'améliorer l'employabilité des jeunes en vue d'accroître leur chance d'accès à un emploi en leur offrant les opportunités d'acquiescence de l'expérience professionnelle nécessaire à l'accès au marché du travail et en faisant la promotion des valeurs citoyennes. Le 15 décembre dernier, le conseil des ministres adoptait un projet de loi dans ce sens portant institution et réglementation du volontariat national au Togo. Ce texte de 40 articles, scindés en 6 chapitres, vise à répondre du troisième pilier du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) relatif à la promotion des ressources

humaines au Togo, d'après le ministre Victoire Tomégah-Dogbé du Développement à la base et de la jeunesse. Et de constituer par ailleurs un levier important pour le développement d'une véritable conscience citoyenne, estime-t-on au Gouvernement.

Dans le texte, le volontariat national s'entend « toute activité non rémunérée, exercée librement, à temps plein, sur une période déterminée et de façon désintéressée par toute personnes physique au profit d'une personne morale de droit public ou de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général ou d'insertion professionnelle ou pour le développement social, économique et culturel d'une communauté de base ou d'une collectivité » (Art. 2). Il diffère du volontariat effectué sur le territoire national en vertu de législations étrangères ou d'accord de siège (Art. 4).

« Le volontaire national n'est ni un bénévole, ni un salarié au sens du droit du travail » (Art. 4, al. 2). Il est lié au comité de gestion du volontariat national et à la structure d'accueil par un contrat écrit de volontariat dont les conditions de conclusion et les modalités d'exécution sont définies par le

comité de gestion. Nul ne peut prétendre être volontaire national, s'il n'est de nationalité togolaise, s'il n'est majeur, s'il ne jouit pas de tous ses droits civiques, s'il n'est d'une bonne moralité. Ou s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour les personnes exerçant des activités de même nature au sein de la structure d'accueil (Art. 9).

Au-delà de toutes ces considérations, le volontaire national a droit à une allocation forfaitaire mensuelle. Elle n'a pas le caractère d'un salaire ou d'une rémunération. Elle n'est soumise à aucun impôt, ni à aucun prélèvement social ; son montant est fixé à un niveau tel qu'il ne remette pas en cause le caractère désintéressé du volontariat (Art. 11). La mission du volontaire national est sanctionnée par une attestation. En plus d'une allocation de fin de volontariat national, prévue par le contrat.

Mais, comme obligations, le volontaire national doit s'abstenir d'exiger une contrepartie quelle qu'en soit sa nature, de la structure d'accueil ou d'autres personnes en rapport avec sa mission de volontariat. Il ne peut avoir, par lui-même ou par personne interposée,

sous quelque dénomination que ce soit, des actions ou parts sociales dans la structure où il exerce la mission de volontariat (Art. 20). Le volontariat est incompatible avec toute activité rémunérée publique ou privée, à l'exception de la production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques, ainsi que, sous réserve de l'accord de la structure d'accueil, des activités accessoires d'enseignement.

L'idée de recourir à la loi pour le volontariat se justifie, d'après le ministre de l'Emploi des jeunes, par le fait de préserver la répartition constitutionnelle des compétences entre le législateur et le gouvernement. D'autant que la détermination des conditions spécifiques et adaptées au volontaire, qui constitue une dérogation au régime de droit commun du travail et du statut de la fonction publique, relève du pouvoir législatif. Cette idée se justifie également par la nécessité de garantir une sécurité juridique au volontariat identique à celle du salariat ou du fonctionariat. Ces derniers étant formalisés dans des actes à caractère législatif, il convenait également d'assurer au volontariat une protection juridique égale.

### CANOE KAYAK/ CHAMPIONNATS DU MONDE DE BRATISLAVA

## La semaine de vérité pour Benjamin Boukpeti

En lice pour une qualification pour les Jeux Olympiques de Londres 2012, Benjamin Boukpeti, le médaillé de bronze togolais aux Jeux Olympiques de Pékin 2008, compte entrer dans les 15 meilleurs du monde aux championnats du monde qui se déroulent à Bratislava en Slovaquie du 06 au 11 septembre 2011.

#### Gilles Vevey

"C'est la semaine la plus importante des trois dernières années. Bratislava va être pendant 5 jours le lieu des sélections olympiques et prendre part aux JO va nécessiter d'entrer dans les 15 meilleures nations du Monde", a déclaré le franco-togolais.

Benjamin Boukpeti qui n'a pas été épargné par une blessure à l'épaule en début d'année avait mis ces derniers mois à profit pour se préparer convenablement pour ces championnats du monde.

A Ljubljana (Slovénie) fin juin, dans le cadre de la première étape de la Coupe du monde de Canoë-Kayak, c'était carrément mauvais avec une 67e place. Mais à L'Argentière quelques jours plus tard, c'était un peu plus rassurant pour le médaillé togolais qui a fini à la 26e place, avant de dégringoler au 36e rang à Leipzig.

"C'était presque catastrophique, reconnaît-il dans les colonnes de 20 minutes.fr. Mais je reviens de deux mois de blessure à l'épaule droite. Je me remets assez vite de mes pépins physiques en général. D'ici un mois et demi, j'aurais retrouvé mon meilleur niveau."

Le chemin de Londres passe par Bratislava. La qualification olympique se joue lors des Mondiaux dans la capitale slovaque, à partir de mardi



prochain. Et l'objectif de Benjamin Boukpeti, c'est de finir dans les quinze premiers. "Il faudra finir parmi les

quinze premières nations, explique le seul représentant togolais. Ce serait bien d'être dans les dix premiers, et

très bien de figurer dans les cinq premiers. J'aimerais arriver à Londres en faisant partie des quatre ou cinq favoris."

#### Programme

2 au 6 septembre 2011  
Entraînements officiels  
Mardi 6 septembre 2011  
19.00 : cérémonie d'ouverture  
Mercredi 7 septembre 2011  
13.00-18.00 C2M K1W Qualification  
Jeudi 8 septembre 2011  
10.00-13.30 K1M Qualification  
14.30-18.00 C1W C1M Qualification

Vendredi 9 septembre 2011  
Journée olympique - Qualification pour Londres 2012  
12.00-13.30 C2M K1W demi-Finales  
15.00-18.00 K1M C1W C1M Demi-finales  
Samedi 10 septembre 2011  
12.00-13.00 C2M K1W Finales  
15.00-16.30 C2M K1W Equipe Fi-

naliste  
20.00: Cérémonie de remise des médailles  
Dimanche 11 septembre 2011  
12.00-13.30 K1M C1W C1M Finales  
15.00-17.30 K1M C1W C1M Equipe Finales  
20.00: cérémonie de remise des médailles.

### Football/Alaixys Romao, finalement attendu aujourd'hui

Alaixys Romao ne rejoindra finalement le camp des Eperviers que ce vendredi. A l'origine de ce chamboulement de programme, le match des 16e de finale de la Coupe de la Ligue disputé mardi par Lorient gagné 3-2 contre Guingamp. Le milieu de terrain togolais qui avait demandé à la Fédération de reprogrammer son départ sur mercredi avait oublié de changer, lui, sa correspondance entre Lorient et Paris. Conséquence, il fallait de nouveau chercher une nouvelle correspondance et un nouveau plan de vol. Par ailleurs, comme annoncé, Razak Boukari de Rennes (France), Serge Akakpo de Celje (Slovénie), Tidjani Biliaminou de VB (France), Atakora Lalawélé AIK Stockholm (Suède), Backer Aloénuovo de AS Marsa (Tunisie) Djen Dakonan de Coton Sport de Garoua (Cameroun) et Araw Camaldine d'Agadir (Maroc) sont rentrés et prennent part aux séances d'entraînement depuis mercredi après-midi à Kégué.

#### Liste des joueurs retenus

**Gardiens** : Mawugbé Atsu (Maranatha- Togo), Agassa Kossi (Reims-France). **Défenseurs** : Mamah Gafar (FC Dacia-Russie), Nibombé Daré, Mangoh Sena (AS Monaco-France), Serge Akakpo (Ce Celje- Slovénie), James Loembé (Liberty Pro- Ghana), Emmanuel Mathias (Hapoël Petah-Tikva-Israël), Ayara Samoudini (Okiti-Togo), Ouro-Akoriko Sadat (Free State Stars- Afrique du Sud). **Milieux** : Ametepe Kodjo (Maranatha- Togo), Atakora Lalawélé (AIK Stockholm- Suède), Amewou Komlan (Nîmes-France), Djen Dakonan (Coton Sport-Cameroun), Womé Dové (Free State Stars- Afrique du Sud), Segbafia Alikem (Gomido- Togo), Razak Boukari (Rennes- France), Tidjani Biliaminou (FC VB- France), Alaixys Romao (Lorient- France). **Attaquants** : Kondo Arimiyaou (Okiti- Togo), Backer Aloénuovo (AS Marsa- Tunisie), Segbafia Prince (AJ Auxerre-France), Zakari Morou (Free State Stars- Afrique du Sud), Araw Camaldine (Agadir - Maroc).

### Mercato/Le top des transferts les plus chers de l'été

Le mercato vient de refermer ses portes. Comme d'habitude, ce sont Manchester City, le Real Madrid, Chelsea et le FC Barcelone qui ont trusté les premières places avec leurs recrues. Mais le PSG a frappé un grand coup cet été en s'offrant pour 42M€ le deuxième plus gros transfert de l'été en la personne de Javier Pastore.

Le milieu de terrain argentin aurait même trusté la première place du classement l'an passé puisque le numéro 1 David Villa avait coûté 40 M€ au Barça. Sauf que c'est le nouvel homme fort de Manchester City Sergio Agüero qui s'offre la palme du transfert le plus cher de l'été avec 45 M€. L'autre invité-surprise du classement est l'Atletico Madrid qui n'a pas hésité à mettre 40 M€ sur la table pour attirer le serial buteur colombien de Porto Radamel Falcao.

Malgré l'interdiction

## L'essence frelatée toujours présente dans les rues

Etonam Sossou

425 voire 500 Fcfa, c'est le prix d'un litre d'essence frelatée aujourd'hui. Les vendeurs sont bel et bien présents aux abords des routes après la récente interdiction du gouvernement de commercialiser et d'entreposer à domicile l'essence frelatée.

Non seulement ils ont pendant un certain temps vendu clandestinement leurs produits mais ils ont également diminué le prix du litre d'essence frelatée livrant une concurrence déloyale aux stations. C'est la seule façon pour eux de ne pas perdre leur clientèle puisqu'à la pompe, l'essence est vendue à 600Fcfa le litre. Une différence de 100Fcfa qui n'est pas trop grande pour certains mais qui n'est pas non plus négligeable pour d'autres. « Notre présence est indispensable, puisque nous contribuons aussi au développement de notre pays en diminuant par notre activité le taux de chômage, a laissé entendre une vendeuse d'essence boudé. « Avec l'essence frelatée, les longues files d'attente devant les stations sont limitées lorsque ces dernières sont en rupture de stock. Les stations, elles seules ne peuvent pas

satisfaire les besoins en carburant de toute la population togolaise d'autant plus qu'il y a certaines localités où il n'existe pas de station d'essence », a-t-elle poursuivi. Pour l'heure, les vendeurs d'essence frelatée ne baissent pas les bras. Ils comptent lutter pour la sauvegarde de leur gagne pain.

Différence entre l'essence frelatée et le carburant à la pompe. Ils sont nombreux, ces usagers de la route qui s'approvisionnent toujours aux abords des voies. De nos investigations, il ressort qu'il y a un problème de qualité qui se pose entre l'essence frelatée et l'essence de la station. Si l'approvisionnement au bord des voies est plus rapide et moins cher, on ne peut nier qu'il s'agit d'un carburant sale. Prélèvement dans de mauvaises conditions du sous-sol au Nigeria, elle ne subit aucun traitement. Ou encore c'est un mélange de pétrole avec de l'essence achetée au Ghana ou au Bénin. Transporté dans des bidons de 50 litres, ce carburant est souillé et contient des déchets. Conséquence, l'essence frelatée endommage les motos et véhicules, notamment les moteurs que les usagers sont obligés de réparer à grands frais. En contact avec l'air



libre, elle tarde à sécher. Par contre, l'essence vendue à la station est un carburant en provenance de l'extérieur et traité au laboratoire avant la livraison par les sociétés pétrolières. Il faut cependant noter que certains clients fidèles continuent de s'approvisionner à la pompe nonobstant la hausse du prix à la pompe. « Moi, j'ai toujours pris mon carburant à la station depuis que j'ai acheté ma moto. Mon mécanicien me l'a conseillé pour la survie de mon moteur. Alors, que le prix de l'essence soit revue à la hausse ou à la baisse moi, je préfère m'approvisionner à la pompe », a affirmé une jeune dame

rencontrée une station Total. « Je préfère prendre mon carburant chez les vendeurs d'essence frelatée parce que chez eux, c'est moins cher, c'est la vraie mesure alors que dans les stations on te sert ¾ de litre d'essence plus ¼ d'air comprimé et il n'y a pas de file d'attente », a confié un conducteur de taxi-moto communément appelé Zémidjan. Ainsi, les avis et les choix divergent d'une personne à une autre. On peut donc dire en

observant le phénomène que les vendeurs d'essence frelatée ont encore l'avenir devant eux malgré les mesures prises par le gouvernement.

*Pourquoi les saisies policières n'ont pas abouti?*

Cette question mérite d'être posée du fait du développement du commerce illicite du boudé au vu et au su de tout le monde et même des autorités administratives. Il y a quelques années, la police avait déclenché une guerre sans merci contre les vendeurs de ce liquide dont les dégâts sont énormes. On se souvient encore des événements malheureux causés par le boudé à Lomé où plusieurs personnes ont péri. L'abandon des saisies policières est désapprouvé par une grande partie de la population qui estime que tous les usagers de la route devraient s'y rendre pour s'en approvisionner. Ce faisant, on a le droit de dire que les pertes en vies humaines dues à ce liquide relèvent en partie de la responsabilité des autorités plus ou moins laxistes, et

que les stratégies mises en place par les acteurs du secteur informel leur ont permis de défier les services de sécurité et la douane à divers niveaux.

*Des moyens d'entreposage à revoir*

Les vendeurs de l'essence frelatée, pour écouler leur produit, ont toujours utilisé une seule méthode. Disposer les bouteilles d'un, deux, cinq et dix litres sur des tables et étalages attendant les clients. Une méthode de fortune qui pendant longtemps les oblige à entreposer dans des hangars, cabanes et en pleine concessions des bidons remplis d'essence. Ainsi pendant longtemps, ces bidons ont nourri de nombreux incendies dans nos villes et campagnes. Pour certains clients fidèles du boudé, certes, l'essence frelatée aide, mais ce n'est pas une raison pour qu'elle soit entreposée dans des concessions. Il va falloir que les vendeurs trouvent d'autres moyens d'entreposer ce produit inflammable.

Vie de couple

## Ces hommes qui sont sous la dépendance de leurs femmes

Vendredi 26 août, 7 heures. Deux femmes marchent le long du Boulevard de la Kara. Elles causent. A les entendre, elles déplorent le comportement de leurs maris qui ne font rien pour les aider dans les charges familiales, notamment la scolarité des enfants, la nourriture, le logement, l'habillement et bien d'autres choses.

le loyer, m'acheter à boire et même me donner de l'argent de poche pour ma cigarette et quelques sorties extra-conjugales».

Là où le bât blesse, ces hommes n'ont pas pitié de ces pauvres dames qui se débrouillent pour venir à bout de leurs charges. Un tour dans les différents marchés de la place nous permet de nous

leurs lieux de commerce et les dernières à rentrer de peur de ne rien rapporter pour la popote. Elles sont parfois incomprises de leurs maris qui les violentent sous prétexte qu'elles seraient restées longtemps dehors pour des raisons d'infidélité.

Parmi les causes liées à ce phénomène, nous pouvons retenir deux : la première, le cas des jeunes, qui n'ayant pas de moyens pour continuer les études, préfèrent s'accrocher à des femmes riches, le plus souvent divorcées ou veuves pour pouvoir joindre les deux bouts. La seconde, c'est la catégorie des hommes naturellement paresseux, qui refusent bonnement de travailler et laissent la femme faire tout à leur place. Quelle que soit la justification qu'on peut apporter à cette pratique, elle ne serait pas assez suffisante pour admettre cette dépendance économique. Un tel comportement ne manque pas de conséquences fâcheuses tant pour la femme bienfaitrice que pour l'homme parasite.

rendre à l'évidence que ces femmes vendent un peu de tout pour avoir de l'argent. Les premières à se lever pour vaquer aux travaux ménagers avant de se rendre à



Le phénomène gagne du terrain et il est courant d'entendre des hommes se targuer : « c'est ma femme qui s'occupe de tout (inscrire les enfants à l'école, payer

**CONSULTAKE**  
IT Management & Innovation Consulting

### À la recherche de Talents !

Les cabinets **PersoPro**, consultant en recrutement et communication personnelle, et **Consultake**, conseil français spécialisé en Management IT et Innovation, vous proposent des **formations débouchant sur des emplois en local ou à l'international (Europe et USA)**.

Vous voulez être formés en :

- **Management en Système d'Information**
- **eBusiness**

Vous êtes :

- Jeunes diplômés (bac + 4 - 5)
- Personnel d'entreprise (directeur, responsable ou cadre) en Marketing, Commerce ou Informatique.

**Inscrivez-vous rapidement au séminaire d'information qui sera organisé le jeudi 8 septembre 2011 à Lomé :**

- par téléphone : 99 47 58 58
- ou par email : kvuti@consultake.com.

## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1075  
DE LOTO BENZ DU 24 Août 2011

Le Tirage de Loto Benz de ce mercredi 31 août 2011, porte le N° 1076.

**BADOU et DAPAONG** sont les villes de l'intérieur du Togo qui ont dénombré des gros lots à l'occasion du tirage N°1075 de Loto Benz.

**Le point de vente 2121** situé à **BADOU** a recensé un gagnant d'un lot de **750.000F CFA**.

**A DAPAONG**, cinq lots de **500.000F CFA** ont été enregistrés auprès de l'opérateur **7402**.

**LOME**, n'est pas en reste avec un lot de **500.000F CFA** et un lot de **750.000F CFA** gagnés respectivement sur les points de vente **8001** et **8000**.

**L'opérateur 6443** a quant à lui dénombré deux gros lots de **1.250.000F CFA** et de **1.875.000 F CFA**.

**Le point de vente 6404** a également enregistré un gagnant d'un gros lot de **1.250.000F CFA**

Jusqu'au **30 Septembre 2011** multipliez vos chances de gagner de nombreux gros lots en achetant à **200FCFA** et en grattant les tickets de la Tranche Commune Entente 2011. Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à **500.000 FCFA**.

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez :

- **500.000 FCFA**
- Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire.

Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le **30 septembre 2011**, des supers lots allant de **1.000.000 FCFA** à **5.000.000 FCFA**.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !**  
**BONNE CHANCE A TOUS !!!**

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1076 de LOTO BENZ du mercredi 31 Août 2011

Numéro de base

56

72

26

13

50

PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHARGÉ DE LA PLANIFICATION, DU DÉVELOPPEMENT ET  
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Projet de Facilitation du Commerce et du Transport  
sur le Corridor Abidjan-Lagos*

N° 03 /PR/MPDAT/PFCTCAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

## Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos

### AVIS DE RECRUTEMENT D'UN EXPERT DOUANIER INTERNATIONAL

Dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), la République togolaise a obtenu un don de Trente trois millions (33.000.000) de dollars auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Consultant douanier international ».

Sous la supervision directe du Directeur Général des Douanes, le Consultant est chargé des tâches suivantes, de façon non exhaustive :

- mettre son expérience acquise dans la réalisation d'activités de réformes des douanes ;
- peaufiner et finaliser les TdR des différentes activités retenues et suivre les plans de formation;
- indiquer les étapes, les séquences, les coûts, la durée et les résultats de chaque activité;
- s'appuyer sur les grandes orientations définies par l'administration des douanes pour chaque activité;
- animer les rencontres thématiques autour des activités retenues;
- initier et d'entretenir des contacts et échanges avec les acteurs concernés par les activités.
- mettre en place une stratégie de mesure des performances des diverses activités de réformes conduites dans le cadre du présent projet.

Les qualifications minimales requises sont les suivantes:

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en Administration publique, Droit commercial, Gestion ou autre diplôme équivalent (minimum BAC+5, équivalent d'une maîtrise-Master) ;
- Etre titulaire d'un diplôme spécialisé en douane;
- Justifier d'une expérience professionnelle de quinze (15) ans au moins, dont dix (10) au moins dans le domaine de réformes des douanes;
- Avoir une connaissance des techniques de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés en particulier;
- Avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés aux réformes administratives en général et des douanes en particuliers;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment des logiciels courants (Word, Excel, Power

Point, E-mail et autres outils de communication) ;

- Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous pression;
- Disposer d'une bonne intégrité professionnelle;
- Avoir une bonne maîtrise du français, de bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports.

La durée de la prestation est de quatre (4) mois.

Le Ministère Auprès du Président de la République Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire invite les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations envisagées. Les candidats doivent fournir les pièces suivantes:

- un curriculum détaillé faisant ressortir les qualifications et expériences;
- une photocopie des diplômes;
- une attestation de réalisation de travaux similaires en général

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermés à l'attention du Coordonnateur à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le lundi 05 septembre 2011, avant 17h00** (heure de Lomé), ou par mail à l'adresse suivante [pfctcaltg@yahoo.fr](mailto:pfctcaltg@yahoo.fr).

Ils doivent être transmis avec la mention «Dossier de candidature dans le cadre du recrutement d'un expert douanier internationale PFCTCAL».

**Monsieur le Coordonnateur du PFCTCAL**

Bureau: 4<sup>ème</sup> étage CASEF Bureau 445

Email: [pfctcaltg@yahoo.fr](mailto:pfctcaltg@yahoo.fr)

BP 1667 Lomé, République Togolaise

Tel: 336 49 36

**A l'attention de Monsieur AWADE M. Essobozou**

Coordonnateur du PFCTCAL



Togotelecom

## COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg)

**LA DIRECTION GENERALE**